Nations Unies S/PV.6415

Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6415e séance

Mercredi 3 novembre 2010, à 10 heures
New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Autriche	M. Lutterotti
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M. Moretti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Anderson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Japon	Mme Okai
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Turquie	Mme Dinç

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2010/537)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-61809 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité sous la présidence britannique pour le mois de novembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Ruhakana Rugunda et à la délégation ougandaise pour la manière dont ils ont assumé la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil de sécurité en exprimant notre reconnaissance à l'Ambassadeur Rugunda pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant ce qui a été un mois très chargé et très important.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2010/537)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire, une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. N'Gbichi (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Il en est ainsi décidé.

Je tiens à souhaiter la bienvenue au Représentant spécial, M. Choi, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2010/537, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

J'invite maintenant les membres du Conseil à entendre l'exposé de M. Choi Young-Jhin, à qui je donne la parole.

M. Choi (*parle en anglais*) : Au cours de mon dernier exposé au Conseil, j'avais insisté sur une étape décisive franchie dans le processus électoral ivoirien avec l'établissement le 9 septembre d'une liste électorale sur laquelle étaient inscrites plus de 5,7 millions de personnes, que j'ai officiellement certifiéE le 24 septembre. Dès le 7 octobre, les Ivoiriens ont commencé à aller chercher leurs cartes nationales d'identité et d'électeur dans des centres de distribution situés dans tout le pays. Cette opération de distribution a été menée à bien et la plupart des personnes se sont vu délivrer leurs cartes. Partout, les Ivoiriens étaient ravis de pouvoir enfin détenir des cartes d'identité et d'électeur, le problème de l'identification ayant été au cœur de la crise ivoirienne.

Entre-temps, la campagne électorale a été lancée le 15 octobre et menée dans des conditions dignes d'éloges, les candidats à l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire ayant respecté les dispositions du code de bonne conduite signé en avril 2008 par les partis politiques en présence du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Les candidats se sont rendus dans différentes régions de Côte d'Ivoire pour présenter leurs programmes électoraux. La campagne électorale a déchaîné les passions et les émotions, mais s'est déroulée dans un climat pacifique sur tout le territoire grâce au sens de la discipline et au respect mutuel manifestés par tous.

Après deux semaines de campagne, l'élection présidentielle a eu lieu le 31 octobre, comme prévu. Le jour du scrutin a tout autant été marqué par l'enthousiasme de la population que par le respect des principes démocratiques. La population a massivement

répondu à l'appel des responsables politiques leur demandant de voter. Le taux de participation dépasse les 80 % – un des plus élevés au monde. Le scrutin s'est déroulé dans le calme et en bon ordre. En outre, aucune violation importante des droits de l'homme n'a été signalée, ce qui est remarquable compte tenu du fait que la réunification n'est pas encore effective. Le peuple ivoirien a saisi cette occasion et montré à la communauté internationale sa maturité politique et sa détermination à mettre fin à la crise.

D'après le calendrier électoral publié par la Commission électorale indépendante, les résultats provisoires devraient être annoncés aujourd'hui, mais ils sont toujours attendus. Ici, en Côte d'Ivoire, la population attend avec impatience les résultats des élections. Le 2 novembre au soir, la Commission électorale indépendante a commencé à annoncer des résultats préliminaires partiels. Ce matin, la Commission électorale indépendante avait déjà procédé au dépouillement de 2,5 millions de suffrages exprimés.

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a fourni à la Commission électorale indépendante un appui technique et logistique et continue de le faire. Elle a notamment assuré le transfert des procès-verbaux cruciaux à Abidjan, à la Commission électorale indépendante centrale.

Le Conseil constitutionnel devrait annoncer les résultats définitifs de ces élections d'ici au 10 novembre. Si aucun candidat ne recueillait une majorité de voix au premier tour, un second tour devra être organisé. D'après le calendrier électoral actuel, la campagne électorale pour le second tour de l'élection présidentielle devrait commencer le 12 novembre, et le second tour de scrutin devrait se tenir le 28 novembre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Choi de son exposé.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 15.